



## COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 OCTOBRE 2021  
Délibération n DEL-2021-0363

Objet : Actualisation du tableau des emplois

Nombre de sièges : 74  
Membres en exercice : 74

Présents : 55  
Pouvoirs : 12  
Absents : 0  
Excusés : 19  
Pour : 67  
Contre : 0

Abstention : 0  
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après  
transmission en Préfecture le

17.11.21

et affichage le

17.11.21

Secrétaire de séance : Jean-  
François CLAPPAZ

Le vendredi 22 octobre 2021 à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 15 octobre 2021.

Présents : Henri BAILE, Laurence THERY, Claude BENOIT, Françoise MIDALI, Patrick BEAU, Coralie BOURDELAIN, Roger COHARD, Régine MILLET, Philippe LORIMIER, Annick GUICHARD, Jean-François CLAPPAZ, Christophe BORG, Sidney REBBOAH, François BERNIGAUD, Olivier SALVETTI, Anne-Françoise BESSON, Cédric ARMANET, Patrick AYACHE, Patricia BAGA, Christiane CHARLES, Alexandra COHARD, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Annie FRAGOLA, Claudine GELLENS, Martin GERBAUX, Vincent GOUNON, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Christelle MEGRET, Robert MONNET, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Claire QUINETTE-MOURAT, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoir : Julien LORENTZ à Patrick BEAU, Philippe BAUDAIN à Henri BAILE, Michel BELLIN - CROYAT à Christophe BORG, Dominique BONNET à Michèle FLAMAND, Cécile CONRY à François BERNIGAUD, Brigitte DULONG à Annick GUICHARD, Nelly GADEL à Emmanuelle MOREAU, Philippe GENESTIER à Claude BENOIT, Marie-Béatrice MATHIEU à Jean-François CLAPPAZ, Franck SOMME à Martine VENTURINI, Youcef TABET à Olivier SALVETTI, Annie TANI à Annie FRAGOLA,

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

Ainsi, considérant la délibération du conseil communautaire du 24 juin 2019 dernier, visant, à régulariser et acter l'ensemble des créations des emplois opérés par le Grésivaudan depuis sa création que ce soit sur poste permanent ou non permanent,

Considérant les besoins des directions pour assurer la bonne continuité du service rendu au public, mais également suite aux évolutions de service.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire, de valider l'évolution du tableau des emplois de la collectivité comme présenté ci-dessous.

**Ces derniers correspondent aux crédits budgétaires inscrits aux budgets primitifs.**

Légende : Temps complet = TC / Temps non complet = TNC / Catégorie = Cat.

SG = Secrétariat Général / DC = Direction Communication / DG = Direction Générale / DRH = Direction Ressources Humaines / DFCP = Direction Finances & Commande Publique / DSI = Direction Systèmes Informations / DPST = Direction Patrimoine & Services Techniques / DGD = Direction Gestion des Déchets / DEA = Direction Eau & Assainissement / DEVECO = Direction Développement Economique / DALE = Direction Aménagement, Logement & Environnement / DCPC = Direction Culture & Patrimoine Culturel / DEJP = Direction Enfance, Jeunesse & Parentalité / DSMT = Direction Sports, Montagne & Tourisme / DASS = Direction Autonomie, Santé & Solidarités / EHPAD = Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes / CV = Centre de Vaccination

### **Emplois permanents :**

Les emplois permanents seront occupés par des fonctionnaires. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être pourvus par des agents contractuels sur la base des articles 3-3-2° ou 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

La rémunération de l'agent ne pourra pas dépasser l'indice brut sommital du cadre d'emploi de recrutement.

Nbr poste	Cat	Grade	Création / Suppression	TC / TNC	Temps de travail hebdo	A compter du	Budget	Motif
1	C	Grade d'agent de maîtrise	Création	TC	35h00	01/11/2021	PRINCIPAL	DCPC Espace Aragon - Création de poste
1	A	Grade de psychologue de classe normale	Suppression	TNC	01h50	01/11/2021	PRINCIPAL	DEJP LAEP Villard Bonnot - Départ agent
	C	Grade d'auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	Création					DEJP LAEP Villard Bonnot - Recrutement sur nouveau grade
1	A	Grade de psychologue de classe normale	Suppression	TNC	02h55	01/11/2021	PRINCIPAL	DEJP LAEP Pontcharra - Recrutement sur nouveau grade
		Grade de puéricultrice de classe normale	Création					DEJP LAEP Pontcharra - Recrutement sur nouveau grade

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**

1	C	Grade de psychologue de classe normale	Suppression	TN C	01h50	01/11/2021	PRINCIPAL	DEJP LAEP Brignoud - Recrutement sur nouveau grade
		Grade d'auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	Création					
1	A	Grade de conseiller supérieur socio-éducatif	Suppression	TN C	06h58	01/01/2022	PRINCIPAL	DEJP LAEP Brignoud - Réorganisation, changement temps de travail
			Création		07h35			
1	C	Grade d'auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	Suppression	TN C	01h50	01/01/2022	PRINCIPAL	DEJP LAEP Brignoud - Réorganisation, changement temps de travail
			Création		02h46			
1	C	Grade d'agent social principal de 1ère classe	Suppression	TN C	01h50	01/01/2022	PRINCIPAL	DEJP LAEP Brignoud - Réorganisation, changement temps de travail
			Création		02h46			
1	C	Grade de psychologue de classe normale	Suppression	TN C	01h50	01/01/2022	PRINCIPAL	DEJP LAEP Brignoud - Réorganisation, changement temps de travail
			Création		02h46			
2	A	Cadre d'emploi des assistants territoriaux socio-éducatifs	Création	TN C	02h46	01/01/2022	PRINCIPAL	DEJP LAEP Brignoud - Création de poste suite à réorganisation
1	A	Grade de psychologue de classe normale	Suppression	TN C	03h37	01/11/2021	PRINCIPAL	DEJP LAEP Crolles - Réorganisation, changement temps de travail
			Création		02h45			
1	A	Grade de psychomotricienne	Suppression	TN C	03h37	01/11/2021	PRINCIPAL	DEJP LAEP Crolles - Réorganisation, changement temps de travail
		Cadre d'emploi des assistants territoriaux socio-éducatifs	Création		02h37			
1	B	Cadre de rédacteur	Suppression	TC	35h00	01/01/2022	PRINCIPAL	DASS - Recrutement sur nouveau grade
	C	Cadre d'adjoint administratif principal de 1ère classe	Création					
2	A	Cadre d'emploi des attachés territoriaux	Création	TC	35h00	22/10/2021	PRINCIPAL	SG - Création de poste
1	A	Grade de psychologue	Suppression	TN	28h0	01/11/2021	EHPAD	DASS/EHPAD -

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

		de classe normale	n	C	0 07h0 0	1		Fusion de poste
			Création	TC	35h0 0			
1	B	Grade de technicien	Suppression	TC	35h0 0	22/10/2021	EAU	DEA - Evolution organisation
		Grade de technicien principal de 2ème classe	Création					
1	B	Grade de technicien	Suppression	TC	35h0 0	01/11/2021	EAU	DEA - Evolution organisation
		Grade de technicien principal de 2ème classe	Création					
1	B	Grade de technicien	Suppression	TC	35h0 0	01/11/2021	ASSAINISSEMENT	DEA - Evolution organisation
		Grade de technicien principal de 2ème classe	Création					
1	C	Cadre d'adjoint administratif	Suppression	TC	35h0 0	01/01/2022	ADS	DALE ADS - Recrutement sur nouveau grade
	B	Cadre de rédacteur	Création					

### Emplois non permanents :

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 dans son article 3 I, 1°, permet aux collectivités de recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité. Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs, ils seront pourvus uniquement par des agents contractuels

Considérant les besoins des directions pour assurer la bonne continuité du service rendu au public, notamment au regard des nombreux services à la population, et des contraintes règlementaires encadrant le recrutement (délais de vacance, de publication, durée des remplacements), la collectivité pour répondre rapidement aux exigences de continuité de service, prévoit annuellement la création de ces postes.

Nbr poste	Cat	Cadre ou Grade	Création / Suppression	TC / TN C	Temps de travail hebdo	Date de début	Date de fin	Budget	Motif du recrutement
1	A	Cadre d'emploi des masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes territoriaux	Création	TC	35h00	22/10/2021	21/10/2022	PRINCIPAL	DEJP - Accroissement temporaire d'activités
1	A	Cadre d'emploi des puéricultrices de classe normale	Création	TN C	06h00	01/11/2021	31/12/2021	PRINCIPAL	DEJP LAEP Pontcharra - Accroissement temporaire d'activités

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

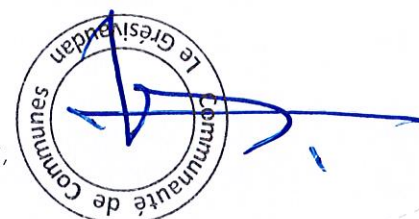
1	B	Cadre d'emploi des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Création	TC	35h00	22/10/2021 1	31/10/2022 2	PRINCIPAL	DCPC Musées Allevard - Accroissement temporaire d'activités
1	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux / Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux	Création	TC	35h00	22/10/2021 1	22/04/2022 2	PRINCIPAL	DCPC Espace Aragon - Accroissement temporaire d'activités
1	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux / Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux	Création	TC	28h00	22/10/2021 1	22/04/2022 2	PRINCIPAL	DCPC Espace Aragon - Accroissement temporaire d'activités
1	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux / Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux	Création	TC	35h00	01/11/2021 1	30/04/2022 2	PRINCIPAL	DSMT CNI Pontcharra - Accroissement temporaire d'activités
1	B/C	Cadre d'emploi des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives / Cadre d'emploi des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives	Création	TC	35h00	01/11/2021 1	31/12/2021 1	PRINCIPAL	DSMT CNI Pontcharra - Accroissement temporaire d'activités
1	A	Grade d'ingénieur	Création	TC	35h00	01/11/2021 1	30/11/2021 1	DGD	DGD - Accroissement temporaire d'activités

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Au registre ont signé tous les membres présents.  
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 22.10.21

Le Président,  
Henri BAILE



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

Accusé de réception en préfecture  
038-200018166-20211022-DEL-2021-0363-DE  
Date de télétransmission : 17/11/2021  
Date de réception préfecture : 17/11/2021